



LP LARIVOT
Assiduité Respect Travail



FICHE INSCRIPTION 2026/2027

AS LP LARIVOT



UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire



COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Sexe : ☐ fille ☐ garçon

Téléphone :

Rejoindre le groupe Whatapp AS LP LARIVOT

☐ OUI ☐ NON



PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom :

Téléphone :

Lien avec l'élève :



AUTORISATIONS

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive et m'engage à le respecter.

☐ J'autorise mon enfant à participer aux entraînements, compétitions, sorties et manifestations organisés par l'Association Sportive et l'UNSS.

☐ J'autorise mon enfant à être transporté dans les véhicules mis à disposition (bus, minibus ou tout autre moyen de transport autorisé) dans le cadre des activités de l'Association Sportive.



ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Je m'engage à :

- respecter les règles de sécurité
- respecter les enseignants, les arbitres et adversaires
- adopter une attitude sportive et citoyenne

Signature

PRIX DE LA
LICENCE 10€



RESPONSABLE LÉGAL

Nom :

Prénom :

Lien : ☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur
☐ Autre

Téléphone :

Adresse postal :



INFORMATION MÉDICALES

L'élève présente une contre-indication médicale connue

: OUI ☐ NON ☐

Si oui précisez :

Traitement à connaître en cas d'urgence :

Allergie :

Autre :



DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'utilisation de photographies et de vidéos de mon enfant réalisés dans le cadre des activités de l'Association Sportive pour :

- le site internet du lycée
- les réseaux sociaux officiels de l'AS
- les publications UNSS
- les supports de communication du lycée

☐ OUI ☐ NON



SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

Fait à :

Le :

Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Préambule

L'Association Sportive (AS) du lycée est un lieu de pratique, d'apprentissage, de partage et d'engagement. Chaque adhérent s'engage à respecter les règles de vie suivantes afin de garantir la sécurité, le respect de chacun et le bon déroulement des activités.

Article 1 - Respect des personnes et des règles

Chaque adhérent s'engage à :

Respecter les enseignants d'EPS, les jeunes officiels, les accompagnateurs et toute personne encadrant les activités.

Respecter les autres élèves, quels que soient leur niveau, leur âge ou leur fonction.

Adopter un comportement responsable, courtois et fair-play en toutes circonstances.

Respecter les consignes d'organisation et de sécurité données avant, pendant et après les activités.

Ne jamais quitter un entraînement, une compétition ou un déplacement sans l'autorisation d'un enseignant ou d'un encadrant.

Article 2 - Respect du matériel et des installations

Chaque adhérent doit :

Utiliser le matériel sportif avec soin.

Respecter les installations mises à disposition.

Participer au rangement du matériel en fin de séance.

Signaler immédiatement tout matériel détérioré.

Toute dégradation volontaire pourra entraîner une demande de réparation financière ainsi que des sanctions disciplinaires.

Article 3 - Assiduité et engagement

L'inscription à l'Association Sportive constitue un engagement.

Chaque licencié s'engage à :

Participer régulièrement aux entraînements.

Être présent lors des compétitions et manifestations auxquelles il est inscrit.

Prévenir l'enseignant responsable en cas d'absence prévisible.

Représenter dignement l'établissement lors de toutes les rencontres UNSS.

Les activités de l'Association Sportive reposent sur un fonctionnement collectif. L'engagement de chacun est indispensable au bon déroulement des projets.

Article 4 - Informations et communication

Les informations concernant :

les horaires,

les lieux de rendez-vous,

les compétitions,

les modifications de planning,

seront communiquées par les enseignants d'EPS via les supports de communication de l'Association Sportive.

Chaque adhérent est responsable de prendre connaissance régulièrement des informations diffusées.

Article 5 - Déplacements

Compétitions et sorties

Lors des déplacements organisés par l'Association Sportive :

les élèves restent sous la responsabilité des enseignants d'EPS ou des accompagnateurs agréés pendant toute la durée de l'activité ;

les consignes de sécurité et de transport doivent être strictement respectées.

Entraînements

Les élèves rejoignent les installations sportives par leurs propres moyens, sauf indication contraire.

À la fin de l'horaire prévu, la responsabilité des enseignants prend fin. Les familles sont donc responsables de l'organisation du retour des élèves.

Article 6 - Assurance

La licence UNSS comprend une assurance de base souscrite par l'Association Sportive.

Il est néanmoins fortement recommandé aux familles de disposer d'une assurance responsabilité civile ainsi que d'une assurance individuelle accident adaptée.

Article 7 - Vie de l'Association

L'Association Sportive est également un lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

Chaque élève peut s'investir en devenant notamment :

Jeune Officiel (arbitre, juge...)

Organisateur

Responsable de matériel

Éco-responsable

Membre du comité directeur de l'Association Sportive

L'engagement de chacun contribue au dynamisme de l'AS.

Article 8 - Discipline

Tout comportement incompatible avec les valeurs de l'Association Sportive pourra entraîner des sanctions.

Sont notamment concernés :

irrespect envers les personnes ;

violences verbales ou physiques ;

non-respect répété des consignes ;

détérioration volontaire du matériel ;

comportement mettant en danger soi-même ou les autres.

Selon la gravité des faits, les sanctions pourront aller :

du simple rappel au règlement ;

à une exclusion temporaire des activités ;

jusqu'à une exclusion définitive de l'Association Sportive, sans remboursement de la cotisation.

Des sanctions disciplinaires complémentaires pourront également être prises par l'établissement conformément au règlement intérieur du lycée.

Les valeurs de notre Association Sportive

En rejoignant l'Association Sportive, chaque licencié s'engage à défendre les valeurs suivantes :

Respect

Engagement

Solidarité

Fair-play

Dépassement de soi

Plaisir de pratiquer ensemble

Esprit d'équipe

Citoyenneté

L'Association Sportive est un espace d'épanouissement où chacun contribue, par son attitude, à créer un climat de confiance, de respect et de convivialité.